

Vos professions ont une expertise à nous apporter

Dans le cadre des traditionnelles rencontres (politiques et économiques) au sommet, la direction de l'IEC, représentée par le président, M. André Bert, la vice-présidente, Mlle Micheline Claes et le directeur général, M. Éric Steghers, a pu rencontrer M. Rudy Demotte, le nouveau ministre-président de la Région wallonne. Voici le compte rendu de cette rencontre.



André Bert et Rudy Demotte

IEC : Que pensez-vous de la volonté de certains partis politiques de régionaliser l'impôt des sociétés ? Le ministre-président de la Région flamande, Kris Peeters, nous a déclaré qu'il y était favorable. Après tout, si le fédéral n'arrive pas à baisser l'ISoc, n'est-ce pas une bonne chose ?

Rudy Demotte : C'est un exemple de vraie mauvaise idée, parce qu'elle nuirait à la fois aux francophones mais aussi aux entreprises flamandes. Que défendons-nous au niveau européen ? Une harmonisation maximale de la fiscalité. Pourquoi ? Pour éviter la concurrence fiscale entre les territoires d'une même Union. Nous devons au maximum éviter les délocalisations internes avant de condamner les délocalisations économiques et financières à l'échelle de la planète.

En fait, régionaliser l'ISoc, c'est créer cette concurrence fiscale dans un petit espace où elle n'existe pas actuellement. C'est totalement contraire à l'union économique du pays.

Ce serait bien évidemment plus difficile encore pour les Régions les moins riches, qui ont besoin de moyens pour réussir leur redressement et qui ne disposent pas des moyens de la Région la plus riche pour baisser au maximum l'ISoc. Les conséquences d'une telle concurrence seraient désas-

treuses sur le plan social, mais aussi de la consommation, qui est un moteur de notre économie. Le bénéfice n'est évident pour personne.

En outre, régionaliser l'ISoc, c'est compliquer terriblement la vie des entreprises, principalement des entreprises qui possèdent des implantations dans plusieurs Régions. Là aussi, c'est s'inscrire à contre-courant de ce qu'elles nous demandent et de ce que nous faisons : simplifier ! Jongler avec trois types d'imposition (comme trois droits du travail), ce n'est pas ce qui va simplifier la vie des entreprises et toutes n'ont pas l'ampleur suffisante pour s'offrir un service spécifique de gestion financière.

Et puis, au-delà des questions de solidarité, ce n'est donc pas la meilleure mesure pour la compétitivité des entreprises.

Plusieurs fédérations patronales l'ont dit : l'UWE, la FEB et même certains responsables économiques flamands (dont Rudy Aernoudt), ou quelqu'un comme Luc Coen, de la BNB.

Ce serait pour elles prendre un grand risque que de miser sur la régionalisation pour « obliger » toutes les Régions à baisser l'ISoc par un phénomène de contagion « imposée ».

Il est clair que la meilleure réflexion sur l'ISoc, qui englobe aussi la problématique de la productivité, doit être menée au niveau fédéral, dans un rapport équilibré entre soutien des entreprises et conservation de moyens budgétaires suffisants pour les différentes politiques.

IEC : L'année passée, la Wallonie a attiré plusieurs entreprises internationales, et notamment Google. En réalité, la Wallonie aurait besoin d'attirer 100 autres investissements du genre Google, mais comment ?

Rudy Demotte : Je suis d'accord avec vous, il en faudrait encore plus mais, déjà, ce n'est pas rien !

Quelques exemples : il y a, bien entendu, Google à Saint-Ghislain, mais il y a aussi l'extension d'Air Liquide à Ghlin, l'extension de Baxter à Lessines et Nivelles, Johnson et Johnson à Courcelles, etc., etc. Et ce n'est pas le fruit du hasard ou d'une simple disponibilité de terrain au cœur de l'Europe. C'est aussi le résultat de politiques adaptées qui se trouvent au cœur du plan Marshall. Et cela, que ce soit en termes de réduction de la fiscalité régionale, de la valorisation de nos infrastructures de communication, de la valorisation de notre espace disponible ou des primes à l'investissement. Et c'est ce qui fait que les indicateurs en matière d'investissements étrangers sont loin d'être décevants. L'augmenta-

tion du nombre de dossiers menés à bien a encore été de 9 % par rapport à 2005. Ce qui représente 87 dossiers pour 1,2 milliard d'investissements et près de 2 000 emplois directs. Aujourd'hui, la croissance des investissements étrangers en Belgique peut même être mise au crédit de la bonne progression de la Wallonie, qui a vu ses parts de marché passer de 21 à 25 %.

IEC : Allez-vous renforcer les échanges entre le VDAB et le FOREM ? Et que pensez-vous des dernières bourses d'échanges entre les deux Régions ?

Rudy Demotte : Les bourses d'échanges sont utiles, elles sont aussi une belle *illustration* de ce que nous faisons. Parce que, derrière ces bourses, il y a une action beaucoup plus large et plus systématique. Alors, c'est vrai, il reste beaucoup à faire – et nous le faisons –, mais il ne faut pas non plus se laisser emprisonner dans les clichés. Il faut savoir que 13,3 % de la population wallonne en âge de travailler se rendent quotidiennement dans une autre Région pour le faire. Une proportion qui avoisine celle des Bruxellois (14,5 %), mais qui dépasse assez largement celle de la Flandre (9,7 %). Rien qu'en Wallonie picarde, ce sont tous les jours 6 000 Wallons qui franchissent la frontière linguistique pour aller travailler. Dont 4 600 pour l'arrondissement de Mouscron-Comines. Alors que le chiffre des travailleurs flamands faisant la démarche inverse se contracte en dépit de la poursuite des investissements flamands dans nos *zonings*.

Il ne faut négliger aucune piste – avec 17,7 % de chômage, ce serait un crime –, mais il ne faut pas non plus croire au miracle. Et penser « qu'il n'y a qu'à » placer les chômeurs wallons dans les places vacantes en Flandre est souvent une illusion. Il y a des filons à exploiter – formation technique et en langues –, mais ce n'est pas la panacée. Dans beaucoup de domaines, les pénuries flamandes sont les pénuries wallonnes. Voilà pourquoi le gouvernement wallon mène une politique pour répondre à celles-ci. Parce qu'effectivement, les emplois wallons doivent constituer naturellement le premier débouché.

IEC : Pour améliorer à terme l'emploi en Wallonie, ne faut-il pas aussi réhabiliter les filières scientifiques et donc aussi l'enseignement technique ?

Rudy Demotte : C'est une évidence. Et nous le faisons. À titre d'exemple révélateur de l'importance que nous

accordons à ce domaine, le budget total « formation » est passé de près de 161 millions d'euros, en 2004, à plus de 258 millions d'euros, en 2007, soit une augmentation de 60,5 %. Et nous le faisons en plein partenariat avec la Communauté.

Depuis la revalorisation des métiers techniques par les campagnes de communication et dans l'enseignement jusqu'au développement complémentaire d'un réseau de centres de compétence régional et de centres de technologies avancées communautaire, réciproquement ouverts aux « publics cibles » de l'autre institution : étudiants, enseignants, travailleurs et demandeurs d'emploi (en plus du Fonds d'équipement régional pour l'enseignement technique créé voici plusieurs années dans le cadre des politiques croisées).

IEC : Quel regard avez-vous sur les professions d'expert-comptable et de conseil fiscal ?

Rudy Demotte : Le regard que je porte sur toutes les fonctions qui assurent le bon fonctionnement des institutions privées ou publiques. Dans un cas, on parle de bonne gestion, dans l'autre de bonne gouvernance, ... mais c'est un *must* d'un côté comme de l'autre. Je pense que nous sommes définitivement entrés dans une ère, non pas du contrôle, mais du respect des règles et de l'évaluation permanente. Des professions comme les vôtres font partie de cette logique et ont donc une place naturelle dans notre société. Elles sont également importantes dans une Région comme la Wallonie, qui a longtemps accusé des carences dans le domaine des services aux entreprises. Mais nous progressons à grands pas.

IEC : Que peut-on faire pour renforcer leur rôle de conseils privilégiés des entreprises ?

Rudy Demotte : Avant tout, il convient de rappeler que la matière est essentiellement fédérale. Ceci précisé, de manière globale, il faut avoir l'honnêteté de dire que tout ne passe pas par des lois ou des décrets. Nous développons un cadre propice à l'entreprise qui offrira des débouchés, je pense toujours plus nombreux, à vos métiers. Un besoin va s'accroître avec une sensibilisation parallèle. C'est donc aussi au secteur de se profiler et de saisir les opportunités qui vont se multiplier.

IEC : La Commission européenne est à l'origine d'une initiative visant à réduire le poids administratif dans les PME, mais en faisant cela, elle va aussi supprimer l'obligation de publier les comptes annuels. Nous pensons que c'est un danger, notamment en matière d'information des tiers (employés, fournisseurs, clients, ...). Quelle est votre opinion ?

Rudy Demotte : J'ai connaissance de cette problématique, mais qui est au premier chef du ressort des compétences fédérales. Elle fait partie du volet simplification du paquet de mesures « *better regulation* ». Le diplomate de notre représentation permanente suit d'ailleurs ce dossier avec attention et confirme le problème que vous soulevez. Pour moi, cette suppression de l'obligation de publication des comptes annuels n'est pas une bonne chose. J'ai par ailleurs entendu le prix Nobel américain de l'économie Joseph Stiglitz mettre en avant ce thème pour expliquer la crise de la « bulle Internet » aux USA en 2000-2001. Pour lui, le défaut de transparence, notamment induit par ce type de mesures, est l'une des pires choses et est l'un des facteurs à l'origine de nombreuses crises d'ordre financier.

La position de la Région wallonne est de dire qu'il est important de réduire les charges administratives pesant sur les entreprises. La simplification administrative est d'ailleurs un des chantiers phares de la législature, mais pas au détriment de la qualité des informations et de la transparence, qui sont des gages de bonne gouvernance, à laquelle mon gouvernement est également très attentif.

IEC : Les experts-comptables et les conseils fiscaux sont les conseils privilégiés des PME et sont les premiers interlocuteurs des nouvelles entreprises créées. En matière de consultance ou de transmission d'entreprises, une plus grande synergie ne devrait-elle pas intervenir entre les autorités régionales et la profession ?

Rudy Demotte : La transmission des entreprises est une problématique essentielle. Depuis plusieurs années, des études nous ont montré qu'il s'agissait d'une phase critique de la vie des sociétés. Un passage au cours duquel on enregistre une importante mortalité. Pour y remédier, le ministre Jean-Claude Marcourt a mis en place, sous cette législature, la SOWACCESS, pour sensibiliser les entreprises à la thématique de la transmission et faciliter la rencontre

entre acquéreurs potentiels et vendeurs. Le lancement d'une plate-forme a eu lieu en octobre 2006. 35 partenaires sont aujourd'hui agréés, pour une offre structurée autour d'une quarantaine de profils d'entreprises. C'est un outil qui a encore peu d'équivalents en Europe. Les experts-comptables et les conseils fiscaux sont aussi des acteurs importants qui peuvent jouer un rôle dans ces transmissions. Le gouvernement wallon est ouvert à une réflexion avec eux.

IEC : Quelles seraient les mesures que la Région wallonne pourrait développer ou prendre en vue de la simplification administrative des entreprises et n'y a-t-il pas là une possibilité de collaboration entre les services régionaux et les experts-comptables et/ou conseils fiscaux ?

Rudy Demotte : La simplification et la modernisation administratives sont un chantier phare de cette législature. Pour appuyer ses efforts, le gouvernement a créé un commissariat *ad hoc* (EASI-WAL) et adopté un plan d'action planifiant 231 mesures (dont 101 prioritaires) sur la période 2005-2009. Ce plan fait l'objet d'une évaluation annuelle et d'un suivi semestriel en Conseil des ministres. Les actions menées dans ce cadre sont nombreuses et profondes, même si une partie seulement est « visible », un important travail s'opérant, en coulisse, sur les procédures. Vos professions ont une expertise à apporter en la matière : à elles de la faire valoir. Le gouvernement n'est jamais sourd aux offres de service pertinentes.

IEC : Pour les entreprises en difficulté, que pensez-vous d'un lien plus étroit à instaurer entre les autorités subsidiaires, les experts-comptables, les conseils fiscaux et les services d'enquêtes commerciales des tribunaux de commerce ?

Rudy Demotte : La SOGEPa joue ce rôle en recourant aux expertises évoquées dans la question pour solutionner les dossiers économiques problématiques. Le gouvernement wallon a créé certains mécanismes pour gérer les crises avant qu'elles dégénèrent. Le ministre Marcourt a ainsi pu mener plusieurs actions pour éviter qu'une situation difficile n'aboutisse à la disparition d'une entreprise. Un partenariat étroit entre les autorités subsidiaires, les autorités judiciaires et les experts-comptables et fiscaux est évidemment indiqué.

Mais quelle modalité faut-il lui donner ? Faut-il le prescrire ou favoriser sa formulation de manière naturelle ? La réglementation n'est pas toujours la solution. Un débat peut être ouvert.

IEC : Les études macroéconomiques prévoient une faible croissance ; comment la Région wallonne compte-t-elle soutenir et développer cette croissance ?

Rudy Demotte : Quand on parle de croissance, que constate-t-on ? Je m'en réfère à la toute récente analyse de la KBC – qui n'est pas suspecte d'être inféodée au gouvernement wallon –, et que lisons-nous ? Durant la seconde moitié du XX^e siècle, les performances de la Flandre ont toujours été largement supérieures à celles de la Wallonie, confrontée au déclin industriel. Entre 1995 et 2000, l'économie du Nord a encore crû, en moyenne de 3,5 % contre 2,2 % pour le Sud. Mais depuis 2000, on assiste à une claire rupture de tendance. Les deux économies évoluent de manière similaire. Et de 2000 à 2005, la tendance wallonne a même été supérieure d'un dixième de pour cent à la tendance flamande (1,8 % contre 1,7 %). Et, depuis, les deux économies profitent ensemble des reprises de la conjoncture ou font face ensemble à ses reflux. Quant aux projections du Bureau du plan : qu'y voit-on ? Que 2008 sera moins favorable que les deux dernières années pour l'économie wallonne, comme pour l'ensemble de l'économie mondiale. Qu'est-ce que cela prouve ou, plutôt, qu'est-ce que cela confirme ? Que la Wallonie est une petite économie ouverte, vivant largement de ses exportations, et que la conjoncture internationale pèse directement sur elle. C'est une donnée de base, et c'est sur cette donnée que nous travaillons, pour résister aux reflux et profiter des reprises. Et, en ce sens, que lit-on dans les mêmes projections du Bureau du plan ? Que la croissance de la Wallonie sera plus forte au cours de la période 2006-2012 (2 %) que durant la période 1996-2005 (1,7 %). De même pour la Flandre. C'est cela que dit le gouvernement : pas que tous nos problèmes sont résolus, mais que les tendances sont bonnes et reconnues comme telles par de plus en plus d'observateurs... Et donc, à la question « que pouvons-nous faire pour soutenir cette croissance ? », la réponse est clairement : poursuivre le plan Marshall – en l'évaluant et l'améliorant en continu –, parce qu'il est la stratégie équilibrée qui, en donnant la priorité à l'économique, l'articule avec les dimensions sociale et environnementale, qui sont notamment source de bien-être durable, mais aussi source de nouvelles opportunités pour les entreprises. ●